



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SATORUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

RUSSIE.

Petersbourg, le 14 janvier. — On a publié ici un décret de l'empereur Nicolas Ier., en date du 13 de ce mois, qui contient les dispositions suivantes :

1^o. Les criminels qui, jusqu'au jour de notre avènement, c'est-à-dire, jusqu'au 1er. décembre dernier, ont été condamnés à passer par les mains du bourreau et aux travaux forcés en exil, sont libérés de la première punition, et ne subiront que les travaux forcés; 2. Ceux qui ont encouru, avant la même date, des châtimens corporels et la déportation en Sibérie, y seront envoyés, mais avec exemption de la peine afflictive; 3. Les créances du fisc, qui existaient au 1er. décembre de l'année dernière, et qui ne s'élevaient point au-dessus de deux milles roubles, ou sur lesquelles il ne reste point à recouvrer un montant plus considérable, cesseront d'être poursuivies, et remise en sera faite aux débiteurs; 4. Tous les débiteurs de l'état, qui se trouvent détenus pour dettes, dont la valeur ne dépasse point deux milles roubles, obtiendront pleine remise de ces mêmes dettes, et seront élargis immédiatement; 5. De tous les arrérages accumulés pendant les années précédentes, jusqu'au 13 janvier 1825, et portant sur les quatre espèces d'impôts suivans : la capitation, l'impôt foncier, la redevance pour l'entretien des voies de communication par terre et par eau, la taxe sur les brûleries d'eau-de-vie, il ne sera exigé que le paiement d'une seule année de ces impositions réunies, toutes les sommes qui, dans la supputation desdits arrérages, y compris les dettes atermoyées, excéderont le produit annuel de ces mêmes impôts, doivent être rayées des comptes, et remise en sera faite aux différentes classes d'individus qui y sont soumises.

— La conspiration du 26 décembre est très-étendue, et ses ramifications paraissent avoir gagné l'intérieur de l'empire. On assure en avoir découvert des traces à Kiew.

Une brochure officielle a paru ici le 3; elle contient une liste des principaux auteurs du complot.

FRANCE.

Paris, le 27 janvier. — MM. les députés se sont réunis aujourd'hui pour tirer au sort la grande députation chargée de recevoir S. M. lors de la séance royale.

— M. de Granès, maire de Montauban, contre lequel nous avons annoncé qu'il avait été lancé un mandat de dépôt, est arrivé à Toulouse et a été conduit dans la maison d'arrêt, où sont déjà détenus le sieur Tuffeau et Couderc, l'un ancien receveur municipal, et l'autre ancien architecte-voier de Montauban. Ces arrestations sont relatives à l'affaire de dilapidation des deniers communaux de cette ville.

Cette procédure, suspendue sans doute pour obtenir du gouvernement l'autorisation de mettre en cause le fonctionnaire principal, qui a été l'ordonnateur des dépenses, va reprendre une nouvelle activité.

D'un autre côté, la commission nommée pour la vérification des dépenses des exercices antérieurs à ceux qui sont l'objet de la procédure criminelle, poursuit sans relâche le cours de ses travaux.

— Les 6000 Autrichiens qui sont encore en Sicile, évacueront cette île au mois de mars prochain. Le commandant en chef a reçu déjà les instructions pour leur départ. Seulement environ 900 hommes de troupes suisses qui doivent remplacer les Autrichiens à Palerme, y sont arrivés. Il restera dans la partie continentale du royaume, 12 à 13,000 Autrichiens qui, s'il ne survient pas de changement dans les déterminations des cours de Vienne et de Naples, se mettront en route au mois de mars 1827.

— Le doyen de l'Hôtel-des-Invalides, nommé Huet, vient de mourir d'une attaque d'apoplexie foudroyante, à l'âge de 117 ans.

— Toutes les troupes de l'armée polonaise, stationnées sur les divers points militaires du royaume de Pologne, ainsi que l'armée russe de Lithuanie, ont prêté le serment de fidélité à l'empereur Nicolas.

On attend à tout instant des nouvelles du quartier-général de Tulezyn, en Volhynie, sur la prestation du serment des corps de cette province, de la Podolie et de la Bessarabie, qui forment l'armée russe du midi.

— De quelque prétexte que l'on colore le départ du vice-amiral Duperré, il est impossible de se dissimuler qu'il n'a pas mis à la voile de Brest, à la tête de six frégates de premier rang,

pour aller prendre tout simplement le commandement de la station des Antilles; il est permis de supposer que sa mission a pour objet d'établir des relations avec les nouveaux états de l'Amérique. La nature de ses instructions est un mystère qu'il serait inutile de vouloir pénétrer à fond; aussi chacun l'explique-t-il suivant son opinion. Au dire des uns, il s'agit de mettre un obstacle aux projets des indépendans sur Cuba. Suivant d'autres, M. Duperré va agir de concert avec le gouvernement espagnol, et des communications ont eu lieu entre le cabinet de Paris et celui de Madrid pour une seconde représentation de la journée du 3 juillet. Nous ne nous flatons pas d'avoir pénétré le mystère de cette mission; mais nous croyons pouvoir dire que les instructions de M. Duperré ont été jugées, par les envoyés du Mexique et de Colombie, de nature à amener un résultat satisfaisant.

Cours de la bourse du 28 janvier. — Rentes 5 p. 070. Jouis. du 22 sept. 1825, 98 fr. 60 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 070, jouiss. du 22 déc., 67 fr. 35 — Act. de la banque, 0000 00. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 49 00. — Emprunt d'Haïti, 790 fr. 00 c. La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 00 fr. 00 c. Trois pour cent A 3 heures 00 fr. 00 c

Bulletin officiel de la bourse d'hier, 27 janvier.

Effets publics. — Les 3 p. 100, au comptant, ont varié de 67 80 à 67 95, restés à 67 75; fin du mois, 67 85 à 67 65, fermés à 67 70. Après la bourse, 67 65. Les 5 pour 100, au comptant, 98 75 à 98 85; fin du mois, 98 80 à 98 95, restés à 98 90. L'emprunt Guebhard, 48 37 1/2 à 49. L'emprunt d'Haïti, 795.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Trieste, le 12 janvier. — Il se confirme par plusieurs lettres particulières que la plus grande dissension règne parmi les chefs turco-égyptiens, et que les conférences qu'ils ont eues pour concerter les mouvemens ultérieurs n'ont pas obtenu le résultat qu'on en attendait.

Négrepont continue à être bloqué par les Grecs.

PAYS-BAS.

La Haye, le 28 janvier. — La commission créée par arrêté royal du 15 mars 1821, n° 105, pour rechercher et proposer les moyens de donner un cours plus facile aux rivières du Rhin, du Lek, du Waal et de la Meuse, afin de préserver par là une grande et fertile partie du royaume des calamités des inondations auxquelles elle est exposée chaque année, a fait connaître au gouvernement le résultat de ses travaux.

Cette commission a répondu avec un zèle particulier au but que l'on s'était proposé en la créant.

Le gouvernement a de plus décidé que le rapport fait par la commission, sera imprimé et rendu public avec les cartes et les plans qui s'y rattachent, et qu'avant de prescrire définitivement l'exécution de la totalité ou d'une partie des propositions dont il se compose, elle attendra les résultats de cette publication et de l'impression que le projet en général fera sur le public, et le jugement que les gens de l'art porteront sur les différentes matières traitées dans le rapport.

Néanmoins, comme quelques idées exprimées par la commission, sont susceptibles d'être réalisées de suite, S. M., afin d'éviter toute perte de tems, a ordonné provisoirement l'exécution des travaux ci-après indiqués; savoir :

1^o. L'établissement d'un nouveau déversoir entre les digues latérales depuis le Rhin à Lobith jusqu'à l'écluse de Lathuus, vers l'Yssel;

2. La construction de déversoirs et le déblaiement nécessaires le long de l'Yssel dans la Gueldre;

3. Les déblaiemens exigés au déversoir de la Meuse à l'endroit dit *Beersche Maas*, et l'élargissement du déversoir de Baavroyk.

On prend en ce moment les mesures nécessaires pour que ces travaux puissent être entrepris dans le courant de cette année.

LIÈGE, LE 31 JANVIER.

Un arrêté du 25 décembre dernier, a décidé que les fonds des 2 p. 100 des revenus communaux de 1824, réservés à la disposition de l'administration générale dans les budgets respectifs des villes et communes, peut être employé, savoir : par les villes traversées par des grandes routes dont l'entretien est à leur charge, à la dépense de cet entretien, et par les autres villes et communes à leurs besoins ordinaires.

— Il paraît que le retard du retour à La Haye de quelques

membres méridionaux de la seconde chambre des états-généraux, doit être attribué aux dangers qu'offre dans ce moment le passage du *Moerdyk*; du moins quelques-uns de ces honorables députés se trouvent actuellement à Bruxelles, et y attendent, dit-on, des informations à ce sujet, afin de se rendre à leur poste.

— *L'Impartial* assure que tous les officiers qui, depuis cinq ans, auraient demandé du service pour l'île de Java, juraient reçu leur commission pour partir sous peu; on en nomme déjà plus de cinquante.

— On écrit de Londres que la crise commerciale ne diminue pas. On parle de plusieurs faillites et entre autres de celle d'une maison des plus respectables. La maison de banque de Hadfield, à Liverpool, a suspendu ses paiements.

(*Journal de la Belgique*)

— Le roi de France vient d'accorder une pension de 1200 fr. à M. Casimir Bonjour.

— Outre Hussny-Bey et Nedschid-Effendi, commissaires partis pour la Grèce, la Porte y a encore envoyé plusieurs ecclésiastiques grecs d'un rang élevé, pour engager les Grecs égarés à se soumettre. Le grand-seigneur a en même temps donné de nouveau l'ordre à tous les gouverneurs et pachas des provinces habitées par les Grecs, de traiter les rajas avec douceur et humanité, de respecter et de maintenir leurs droits et leurs libertés, et de ne pas permettre contre eux ni violence ni oppression.

(*Observateur autrichien*)

— *L'Observateur autrichien* se montre fort irrité contre l'audace des journalistes français qui n'ont pas toujours parlé de la Russie comme l'aurait voulu M. de Metternich.

— On lit ce qui suit dans un journal de Paris.

On assure que Bolivar, au nom de son gouvernement, a fait parvenir au premier ministre du roi d'Espagne une note portant en substance que, dans le terme de six mois, S. M. catholique devra reconnaître l'indépendance des Amériques, et qu'en cas de refus, le gouvernement du Mexique se déterminerait à réunir l'île de Cuba à toutes les possessions de la république de Colombie.

— L'archevêque de Cologne vient de défendre toutes les processions où des confréries paraissent sous des costumes bizarres, et plus propres à déconsidérer la religion qu'à lui attirer les respects. Cet exemple mériterait d'être imité.

— On croit généralement en Angleterre que le gouvernement présentera à la prochaine législature un projet tendant à modifier le système actuel d'émission de papier, comme signe représentatif de l'argent; on pense que quelques brochures qui viennent d'être publiées sur cette question l'ont été dans ce but, et par les soins du gouvernement lui-même.

DE L'EXTENSION DU COMMERCE EN RUSSIE.

En 1783 les exportations de la Russie montaient à 52 millions de francs, ses importations à 48 millions. Elle n'exportait point d'objets manufacturés, mais, comme tous les peuples qui débutent dans la carrière du commerce, des produits de l'agriculture, de la chasse, de la pêche, des mines. En 1819 les exportations russes se sont élevées à la somme de 210,559,000 francs; les importations ont été de 167 millions. L'accroissement est immense; en quarante ans le commerce a quadruplé. Le gouvernement Russe s'efforce de créer une population industrielle: pour cela deux choses sont nécessaires, la liberté et l'instruction; les grands obstacles au progrès de la Russie sont dans la servitude et l'ignorance. La meilleure manière de protéger l'industrie dans l'empire Russe, c'est de favoriser l'affranchissement du sol, et de répandre des connaissances utiles. Il a été créé récemment à Moscou un institut technologique, pour propager ces sciences nécessaires à la prospérité de l'industrie manufacturière. Une association s'est formée cette année dans les provinces méridionales, sous la protection de l'empereur, pour l'extension de leur commerce, le perfectionnement de leurs fabriques et l'accroissement de la culture des vignes dans la Crimée.

Un grand commerce est né depuis trente ans dans la Russie méridionale, dont le sol fertile l'emporte sur les plus féconds de l'Europe. En 1794, Odessa n'était qu'un bourg de quelques maisons, c'est aujourd'hui une ville de 50,000 habitants. Ses exportations, réunies à celles de Taganrock, montent au moins, année commune, à 28 millions de francs. Son port reçoit des navires de tous les pavillons; on en comptait 846 en 1816. Un immense marché de blé s'est ouvert pour l'Europe sur les côtes de la mer Noire.

Malgré la distance de 5330 milles qui sépare Pétersbourg de Pékin un commerce actif s'était établi il y a quarante ans entre la Russie et la Chine. En 1818 ce commerce s'est élevé, tant à l'importation qu'à l'exportation qui sont à peu près égales, à la somme de 76,056,000 francs; il a été en 1819 à plus de 99 millions. Et cependant il est entravé par des droits qui montent environ à 50 pour cent. Il y a dans les relations de la Russie avec le Haut-Asie le germe d'une grande puissance commerciale; elles ont attiré les regards jaloux du gouvernement anglais. Depuis 1813 des communications régulières ont lieu entre la Russie et Bokhara, la ville principale de la grande Bulgarie. Tous les ans il part d'Orenbourg, au mois d'octobre, des caravanes de 3000 personnes et de 500 chameaux, escortées par 500 hommes de troupes avec de l'artillerie; leur trajet est de 400 lieues, à travers des steppes inhabitées; il se fait en 72 jours, ou même en 55, sans aucune perte d'hommes. On évalue à 20 millions de francs les marchandises que portent les caravanes de la Perse, de la Casbie, du Caboul et du Cachemire, pour échanger les denrées asiatiques contre les produits de l'industrie européenne.

IMPORTANCE DES FORETS.

Analyse du discours prononcé par M. le professeur BRONN, l'ouverture de son cours le 9 janvier 1826 (1).

M. le professeur Bronn, récemment appelé à remplir une chaire d'économie forestière et rurale, à l'université de Liège, a fait précéder ses premières leçons par un discours sur l'importance des forêts, qu'il a considérées d'abord sous le rapport de leurs différentes productions; puis comme exerçant une grande influence sur le climat et la fertilité du sol; enfin comme offrant un abri utile à l'agriculture contre les funestes accidens de la nature. Ce discours, écouté avec beaucoup d'attention par un nombreux auditoire, offrait, outre son mérite intrinsèque, tout l'intérêt de l'apropos; l'importance des forêts étant pour nous une des questions à l'ordre du jour. Nous ferons remarquer cependant que M. Bronn n'a envisagé son sujet que sous un point de vue général, et qu'il s'est réservé pour la suite de son cours de traiter la question dans ses rapports avec le pays.

Les forêts sont d'abord importantes quant à leurs productions diverses. Au premier rang figure celle du bois: il est superflu de démontrer la nécessité; dans ses différentes espèces, bois à brûler, bois à bâtir, bois d'affinage, bois de construction.

Indépendamment du bois, les forêts fournissent encore d'autres produits utiles dans l'économie rurale. Tels sont les grainées propres à nourrir le bétail, les feuilles, les mousses. La valeur de ces productions n'a jamais été bien connue, et presque toujours elle est comptée pour rien dans l'estimation des forêts.

Enfin, outre le bois, le pâturage et la litière, on peut encore tirer des forêts un grand nombre d'autres produits qui ne doivent pas être comptés pour rien dans l'économie politique. Ce sont les fruits des arbres, les écorces, la sève, les baies, les produits propres à la teinture, etc.

Nous regrettons que les bornes d'un journal nous obligent à présenter d'une manière aussi sèche la première partie du discours où M. Bronn, examinant l'économie forestière dans ses rapports avec l'économie politique, a exposé avec beaucoup de méthode un grand nombre de principes lumineux et d'aperçus nouveaux, habilement développés.

Nous nous arrêterons plus long-tems sur la seconde partie, parce qu'elle nous a paru d'un intérêt plus marqué pour la plupart de nos lecteurs, et que l'importance des forêts s'y trouve démontrée sous un point de vue plus élevé et plus philosophique; ce sont des considérations générales sur l'influence que les forêts exercent sur le climat, la fertilité des pays, et sur l'abri qu'elles offrent contre les accidens de la nature.

De nombreuses expériences ont constaté les rapports intimes qui existent entre les végétaux et les météores aqueux. Les arbres placés comme intermédiaires entre les nuages et la terre, attirent au loin de leurs cimes les fluides de l'atmosphère, et sont les sources premières des fontaines, des ruisseaux, des rivières et des fleuves. Leur distribution inégale sur le globe doit donc produire une inégalité correspondante dans la fécondité, la température et même dans les saisons du pays. Tandis que les trop grandes masses de bois de la Guyane absorbent une quantité d'eau si prodigieuse que les habitans sont, pendant six mois de l'année, obligés d'établir leurs demeures sur les arbres, en Egypte, en Lybie, en Arabie, où l'on ne rencontre pas de forêts, aucun fluide atmosphérique ne vient rafraîchir le sol.

Puisque les bois et tous les végétaux pompent avec tant de puissance les eaux qui nagent sous mille formes diverses dans l'atmosphère, la trop grande diminution des forêts menacerait la terre d'une aridité funeste.

Quelques exemples prouveront les tristes effets des déboisements sous ce rapport.

Le voyageur Choiseul-Gouffier a vainement cherché dans la Troad le Scamandre, qui du temps de Plin était un fleuve navigable; son lit est aujourd'hui desséché parce que les bois qui couvraient le mont Ida, où il prenait sa source, sont depuis long-tems abattus.

Les vastes et antiques plaines de Ninive, de Babylone, de la Chaldée, de presque toute l'Asie-Mineure, qui ont donné tant d'éclat à l'Orient par la riche fécondité de leur sol, n'ont plus depuis la disparition de leurs forêts que des fleuves et des puits rares, et sont changées en terres stériles et en déserts.

La Grèce, la Sicile, l'Espagne, les îles Madères, nous présentent les mêmes effets et les mêmes causes.

Les forêts exercent une influence non moins bienfaisante sur la température des pays que sur la fécondité de leur sol: elles conservent à la terre sa chaleur propre par l'action continuelle des principes échauffants qu'elles renferment et par une végétation toujours animée; elles opposent enfin des barrières au froid, aux aquilons, et donnent un abri contre eux aux champs qui les avoisinent.

Le climat des pays dépourvus de leurs forêts, devient bientôt plus froid, et les fruits qu'il produisait autrefois cessent d'y venir.

La canne à sucre fut détruite par la gelée au Mexique, aussitôt que les forêts eurent disparu de ses montagnes.

Dans la France méridionale depuis la disparition des forêts, le froid fait mourir les oliviers même dans les hivers peu rigoureux.

Depuis la destruction des forêts dans quelques parties de la Norvège il n'est plus possible d'y produire les céréales.

Il faut renoncer à l'agriculture en Ecosse là où les forêts disparaissent des montagnes, et l'on peut la faire renaitre à mesure que les hauteurs se recouvrent de bois.

En Irlande l'agriculture a disparu en même tems que le bois. Le climat de l'Irlande et de l'Angleterre est devenu plus froid depuis la perte de leurs forêts.

Nous pensons souffrir un froid de dix degrés en passant dans une forêt, tandis qu'un vent violent et un froid de cinq degrés nous glaçant dans une plaine rase.

Une plante sensible au froid ne peut être élevée et conservée que sous l'abri du bois en faute futaie.

Le ceru ne gèle pas là où il y a un bois qui le protège contre les vents du Nord et d'Est.

La gelée ne peut occasionner que peu de dommage aux fruits de la campagne quand les champs sont entourés de bois.

(1) Les leçons se donnent les lundi et mardi de chaque semaine. Le professeur n'exige aucune rétribution des élèves qui fréquentent son cours.

La protection que les forêts offrent à la végétation contre les vents de mer est encore plus importante que contre le froid.

Ces vents de mer détruisent toute la végétation sur les côtes et les contrées qui les avoisinent, partout où ils peuvent pénétrer et s'étendre sans obstacles, soit par leur impétuosité, soit par les parties salines dont ils sont chargés.

Dans quelques îles danoises que l'on avait délaissées imprudemment, il n'est plus possible de produire du bois qu'avec l'abri d'une muraille ou d'une haie.

De quelle importance ne serait pas sans ce rapport la plantation des dunes qui entourent notre pays d'un côté, et quelle sphère d'activité offrirait le défrichement de ces dunes aux forestiers et aux cultivateurs?

Une autre influence des forêts, c'est celle qui s'exerce sur la pureté de l'atmosphère.

Cet effet des forêts est tantôt salutaire, tantôt funeste, selon qu'elles existent dans une juste proportion ou en quantité trop grande ou trop petite.

Les arbres attirent les exhalaisons méphitiques et les émanations malignes qui s'élèvent des eaux stagnantes, et ils les transforment en air vital. Partout où les bois manquent à ces eaux, il y a une quantité de maladies et de contagions épidémiques.

Il y a même différentes espèces d'arbres comme chargées par la nature, de s'emparer de ces exhalaisons mortelles pour les hommes, de se nourrir de leurs particules les plus vicieuses et de changer le reste en air vital.

Ainsi les marais Pontins, près de Rome, ne sont rendus habitables que par la culture des arbres.

Les plantations servent aussi à dessécher les marais dans les plaines, et il y a différentes espèces d'arbres qui sont principalement convenables à cette destination.

D'un autre côté, les pays entièrement couverts de forêts épaisses sont malsains par la trop grande quantité d'eaux stagnantes qu'elles ont attirées et qui n'ont pas trouvé d'écoulemens.

Dans ce cas, il faudrait éclaircir les forêts pour y faire pénétrer les vents et le soleil.

La qualité la plus bienfaisante des forêts, c'est l'abri qu'elles offrent contre quelques accidens de la nature.

Elles sont, par exemple, la seule barrière contre le sable volant, qui s'élève de la terre ou des profondeurs de la mer, et menace d'encombrer des contrées immenses.

Le sable volant porte destruction partout où le sol a été imprudemment découvert, et rien ne peut l'arrêter que la nouvelle production d'une forêt.

Voyez les côtes de la mer, les grandes plaines sablonneuses de l'Allemagne septentrionale, et l'importance des forêts se prouvera aussi sous ce rapport.

Le Jutland, les îles danoises, les côtes de la Prusse, les côtes de l'Italie près de Pise, nous présentent des tableaux effrayans de dévastations produites par le sable volant; les forces humaines suffisent à peine pour y mettre obstacle.

Il y a une contrée dans l'île de Seeland, nommée la *Tiedswild*, qui est aujourd'hui entièrement couverte par le sable volant, et qu'on sait avoir été autrefois très fertile jusqu'à ce qu'on eût déboisé les montagnes vers l'ouest, ce qui fut cause que le vent put entrer de ce côté, soulever le sable, jusqu'alors en repos, et en combler presque tout le pays.

Les villages, les églises et les châteaux sur la côte de la Prusse sont couverts par le sable de la Baltique, aussitôt qu'on fait abattre les forêts qui les défendent.

Il y a en Prusse, à quelque distance de la côte, des forêts où le sable s'est accumulé déjà jusqu'aux cimes des arbres.

Mais non seulement les îles, les côtes de la mer et les contrées qui les avoisinent ont besoin de cette protection, l'intérieur des pays ne peut non plus s'en passer.

La protection que les forêts offrent contre le sable volant dans les plaines et sur les côtes, elles l'offrent aussi contre les avalanches, les chutes de roches et de terre dans les pays montagneux.

La nécessité des forêts sous ce rapport est tellement sentie que dans les pays exposés à ces phénomènes effrayans, on a fait pour elles des lois particulières.

Une autre utilité des forêts, c'est surtout d'occuper les montagnes dont la situation haute et inclinée ne convient pas à l'agriculture.

Dépoillez ces lieux de leurs forêts et vous faites souvent disparaître toute la prospérité des vallées voisines.

Le sol de ces hauteurs nues ne pouvant plus résister aux ouragans et aux pluies perdra sa consistance; les grandes pluies descendront par mille torrents de ces sommets découvertes; elles déchireront la terre dans toutes les directions et en dévorant sa surface fertile et mobile, elles couvriront de pierres et de sable les vallées et les plaines.

De ce qui vient d'être dit, il résulte évidemment que l'état devait prendre soin des forêts sous ces derniers rapports; et néanmoins on n'a pas souvent pris garde aux effets dangereux des déboisements, parcequ'ils ne se sont pas montrés d'abord et ne sont devenus apparents que par la suite des temps...

Ch. Boissier.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Il se trouve en ce moment ici un allemand, M. Einstein, de Wurtemberg, qui nous paraît avoir porté au plus haut degré le parti de se servir du petit instrument appelé *Guimbarde*. Au moyen de ce guimbarde en différens tons que cet allemand échange sans interrompre le cours de la phrase musicale, il exécute des airs, sonates, les concertos les plus lents et les plus rapides; les modulations les plus extraordinaires, trilles, sons filés, arpèges, ronlades légères, tout est rendu avec une justesse inconcevable. C'est l'harmonica perfectionné.

La dernière livraison de la *Nouvelle bibliothèque médicale*, contient dans sa partie *Revue étrangère*, un article extrêmement curieux sur une momie égyptienne, qui fut rapportée d'Égypte en 1819. Elle était renfermée dans une boîte de sycamore et entourée de bandelettes d'un tissu de laine et de chanvre, disposées avec tant d'art, qu'il ne fallut pas moins d'une heure pour les enlever. C'était le corps d'une femme; et, ce qui paraît étrange et la maladie dont elle était morte, il y a quelques années. Ainsi pour l'âge, les différens signes donnés par les anatomistes comme une preuve que la femme a eu des enfans et dépassé la quarantième année étaient très marqués sur cette momie. Le docteur Granville fit une observation plus importante. Blumenbach a signalé l'Égyptien comme le type d'une variété particulière de la race éthiopienne; M. Cuvier, au contraire, lui attribue une origine caucasienne. Le docteur Granville mesura exactement le corps, en examina les proportions, et il donne raison à M. Cuvier. On ne trouva point sur cette momie l'incision par laquelle, suivant Hérodote, on

arrachait les viscères abdominaux. Le cerveau avait été extrait par le nez, et l'on ne fut pas peu surpris de ne trouver aucun vestige des enveloppes cérébrales; diverses traces indiquaient aussi qu'un liquide avait été injecté dans le crâne à une température très élevée. Un composé de cire et de bitume remplissait en partie la cavité abdominale.

Par suite de ses observations, le docteur Granville a été conduit à pouvoir imiter les procédés des Égyptiens, et il possède depuis trois ans une momie ainsi préparée par lui, et qui a résisté, quoique privée d'enveloppes, à toutes les variations de la température.

Des bienfaits de la domination anglaise dans l'Inde.

Tout en réprochant cette insatiable ambition, qui a fait étendre progressivement l'empire de l'Angleterre dans l'Inde, depuis les bouches du Gange jusqu'aux versants des monts Himalaya, un journal observe qu'aucun peuple n'avait encore su, jusqu'à présent, faire autant profiter de ses conquêtes au delà des mers, les sciences, l'agriculture, l'industrie, et surtout les peuples soumis par ses armes. Tous les gouvernemens des états du midi de l'Europe n'ont peut-être pas fait autant dans un siècle, pour la prospérité des pays qu'ils régissent, que la Grande-Bretagne, dans un court espace de dix années, pour les nations dont elle a usurpé le territoire. Il y a des villes de l'Inde où plus de 2,000 maisons ont été construites en une seule année, et des campagnes où des milliers de charrues ont été distribuées aux laboureurs dans ce même espace de tems. Dans les anciens états d'Holkar, sur 3,791 villages on en comptait 1,663, ou près de moitié, abandonnés et en ruines, par le malheur des tems; il en a été rétabli et repeuplé 269 en 1818, 243 en 1819, et 508 en 1820. Les communications intérieures ont été assurées et facilitées par un grand nombre de ponts, dont plusieurs, bâtis en pierres, ont une longueur de plus de 1,000 pieds. Pour remédier aux inondations qui, dans la saison des pluies, donnent aux lits des rivières une largeur immense, on établit maintenant des ponts de suspension en cordages. Enfin, le sol de provinces qui depuis un siècle étaient privées des bienfaits de l'irrigation, a été rendu à l'agriculture et à la fertilité par le magnifique canal de Delhi, dont les eaux, parcourant une étendue de plus de 180 milles, répandent aujourd'hui l'abondance sur cette vaste surface magnère sans moissons et sans habitans.

COMMERCE.

Des lettres d'Aix (Bouches-du-Rhône) annoncent que le froid a été si rigoureux que beaucoup d'oliviers ont gelé. On ne peut pas encore apprécier l'étendue de ses ravages, mais on craint qu'ils ne soient considérables.

BOURSE D'ANVERS, du 30 janvier. — EFFETS PUBLICS. — Ils restent dans la même situation.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à la cote; ainsi que le Londres court et à deux mois; le Paris court s'est fait à la cote, le papier à terme est rare, il a été demandé; le Francfort court et à deux mois sont restés sans affaires, le papier à six semaines a trouvé des preneurs; le Hambourg court manque, en papier à terme il ne s'est rien traité.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 100 balles café Chéribon à 44 1/4 cents, et 300 balles de Batavia de 39 à 39 3/4 cents.

Environ 100 caisses sucre Havane blond ont été traitées en divers lots; on l'a payé de fl. 23 1/4 cents à fl. 24 1/2 suivant qualité en entrepôt.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	172 0/0 p.	P	
Dette activ.	55 1/4	Londres.	407 1/2	40	367 1/0 P
Différée.		Paris.	47 1/2 0/0	47 1/8 A	46 1/2 1/6 A
Obl. du S.	97 1/4	Franc.	36	35 3/4	35 7/16
Act. S. C.	89 1/2	Hamb.		34 7/8	34 3/4

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 30 janvier.

La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen. fl. 5 99 e.
» de seigle, récolte de 1825, prix moyen. fl. 4 61 e.

VILLE DE LIÈGE.

La régence municipale désire avoir en location, pour y établir une école primaire, deux salles, situées autant que possible au centre de la ville ou dans le quartier de l'Isle (*), d'une longueur de 14 à 16 aunes des Pays-Bas, sur 8 à 10 aunes de large, d'une élévation proportionnée et bien éclairées: il n'est pas nécessaire qu'elles soient contigües.

Les personnes qui voudraient traiter de cet objet sont priées de remettre leurs offres par écrit au secrétariat de la ville.

A l'hôtel-de-ville, le 3 janvier 1826.
L'échevin, Chevalier de Bex.

Par la régence, Le secrétaire de la ville, SOLEURE.

(*) Le quartier de l'Isle comprend entr'autres la Fontaine, chaussée St. Gilles, St. Jacques, St. Jean, St. Paul, etc.

THEATRE DE LIÈGE.

Judi 2 février, n. 9 du 4^{me} mois de l'abonnement, la première représentation de *lord Davenant*, ou *le suicide*, drame nouveau en 4 actes, du premier Théâtre Français. Suivi de *Jocande*, ou *les coureurs d'aventures*, opéra en 3 actes.

Lundi 6 février, *Robin des Bois*.
S'adresser pour des habits de caractères et déguisemens de carnaval aux magasiniers du spectacle.

TEMPÉRATURE DU 31 JANVIER.

A 9 h. du mat., 2 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 5 1/2 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 30 janvier.

Naissances: 8 garçons, 5 filles.

Décès: 3 garçons, 5 filles, 7 hommes, 5 femmes, savoir:

Jean Melchior Foulon, âgé de 80 ans, militaire pensionné, quai d'Avroy, veuf de Marie Vandooninck et époux de Marie Catherine Joseph Croisez.

Hubert Thonnard, âgé de 76 ans, tailleur de limes, faub. Ste. Marguerite; veuf de Barbe Bernimolin.

Lambert Joseph Delchef, âgé de 67 ans, boucher, rue Grande-Bèche, veuf de Marie Jeanne Conrardy.

Henri Joseph Clément, âgé de 63 ans, cordonnier, rue Pierreuse, époux d'Anne Rosa.

Jean Louis Gilon, âgé de 61 ans, ancien notaire, rue Mississipi, époux de Marie Anne Leclercq.

Laurent Hyacinthe Victor Joseph Lassence, âgé de 60 ans, rue des Carmes, veuf de Marie Catherine Daulinne.

André Delsa, âgé de 28 ans, portefaix, rue Pierreuse, époux de Jeanne Joseph Dechesne.

Marie Catherine Gilard, âgée de 86 ans, herbière, rue sur le Chaffour.

Marguerite Mathot, âgée de 66 ans, rue Basrbieux, veuve de Jean Perée.

Marie Joseph Brasseur, âgée de 49 ans, fripière, rue du Mouton blanc, épouse de Guillaume Nicolas Maréchal.

Marie Polain, âgée de 50 ans, rue Pecluse, épouse de Laurent Lombart.

Catherine Leblanc, âgée de 35 ans, journalière, rue sur les Aïrs.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche et mardi, 5 et 7 courant, GRAND BAL à la Comète, faubourg Vivegnis. 47 cents d'entrée par cavalier. Les amateurs pourront se procurer des cartes à ladite Comète, ou chez Dallemagne, à la Goffe, n. 1020. (7)

Le sieur Papillon a l'honneur de prévenir messieurs et dames, que la REDOUTE à son bénéfice aura lieu mercredi 29 mars, à la salle des redoutes du spectacle. (9)

TART, derrière l'hôtel-de-ville, recevra ce matin des huitres anglaises très-fraîches.

Au n. 619, rue Gerardrie, à Liège, ci-devant occupé par feu la dame Boudart, toutes ses liqueurs sont à vendre au prix coûtant, finissant tout commerce.

Vin de Bordeaux à 47 cents la bout. ; Bourgogne à 70 cts. Par pièces à des prix avantageux. Chez DEFFIZE, porte St-Martin, n. 1114. (5)

A louer présentement, une jolie Maison de campagne, avec avenue garnie d'arbres fruitiers, prairie, bosquet et dépendances située au lieu dit St. Maur près de cette ville, jouissant de la vue la plus étendue et la plus agréable.

S'adresser au n. 29 rue pont d'Île.

(613) A louer pour en jouir de suite ou pour le prochain printemps, le petit château du Maret, commune d'Ayeneux, près de Soumagne, à la chaussée de Liège sur Herve, très bien distribué pour un père de famille ou maître de pension, jardin, pourpriserie et broussailles, avec bénéfice d'engrais et corvées, le tout à bon marché. S'adresser au notaire DEBEVE, ancien avocat, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège.

Une maison avec un vignoble à louer pour un long bail, situés à St-Léonard, près de Huy, paroisse St-Remy ; joignant au sud à M. Deveaux et au nord à Joris, tenu par M. Lamalle, qui a fini son bail.

S'adresser pour les conditions à M. Fossoul, rue Féronstrée, n. 701, à Liège.

Jeudi et vendredi 2 et 3 mars 1826, à midi et jours suivant s'il y a lieu, les tuteur et subrogé tuteur des enfans feu M. Lambert Humblet, vivant fermier propriétaire, à Mons, près de Hologne aux Pierres, feront procéder en hausse publique par le notaire BERNARD, à la vente du mobilier qui servait à l'exploitation de la ferme du défunt, sise à Mons, consistant en 10 chevaux, 12 vaches, cochons, moutons, très beaux meubles meublans, étainerie, cuivrierie, etc. A crédit.

Quartier à louer, rue Féronstrée, n. 742.

Appartement garni à louer, composé de quatre chambres au premier étage, une salle en bas, si on désire ; Marché-Neuf, n. 728.

On cherche un garçon ayant les qualités requises pour marquer au billard. S'adresser au concierge de la Société du cabinet littéraire de Verviers pour connaître les conditions.

(795) A louer, pour en avoir maintenant la jouissance jusqu'au 15 mai 1827, une maison de campagne, appendices et dépendances, avec jardin, verger et bosquet, situés sur Quointe.

S'adresser rue de la Rose, n. 469.

BELLES VENTES DE FUTAYE.

Lundi 20 février 1826, à onze heures avant midi, Son Excellence M. le comte de Mercy-Argenteau, grand-chambellan du roi, etc., etc., fera vendre publiquement et à crédit, au pied des arbres, à Ochain, près de Terwagne, une drève de 408 beaux tilleuls bien sains et propres à scier des planches, et le lendemain mardi 21 février dit, quantité de marchés de beaux chênes croissant dans les taillis exploités en 1825 dans le grand bien de Barse et dans celui de Gélumont, près du précédent, près de Huy. (8)

A louer ou à vendre à des conditions avantageuses une très grande maison avec magasin, située au centre de la ville.

S'adresser rue de l'Agneau, n. 420.

Vin à 55, 48, 30 et 34 cents des Pays-Bas la bouteille. S'adresser au n. 941 bis, rue Neuvice. Ces vins sont supérieurs à leur prix.

A louer pour mars prochain 1826, une petite ferme gisant sur Honteux, commune d'Ayeneux, occupée présentement par Nicolas Cuvelier, avec bâtimens de fermier, contenant 3 pièces par terre, un lavoir, cave, un fournil avec son four, se paré de la maison, étable à cochons, écuries doubles pour chevaux et vaches, puits, chambres, greniers, etc., et six et trois quarts bonniers P.-b. de prairies closes de haie vive en dix pièces contiguës à la ferme.

S'adresser pour connaître les conditions à M. le notaire DE LIÈGE, à Fléron, ou à M. Laurent A. J. ROEBERG, à Liège, propriétaire.

() Vente pour sortir de l'indivision.

Jeudi vingt-trois février 1826, à neuf heures du matin, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège le cinq juillet 1825, y enregistré le dix-huit dudit juillet, les héritiers et représentans de monsieur Jean Philippe Simonon, avocat à Liège, et de la dame Marie-Jeanne Ghiot son épouse, feront vendre aux enchères publiques par le ministère de M. LIBENS, notaire à Liège, à ce commis, par devant monsieur le juge de paix des cantons Sud et Ouest réunis de la ville de Liège en son bureau rue Plattes-Pierres, les immeubles et rentes dont le détail suit.

1^{er} lot. Une prairie contenant douze perches dix-neuf aunes carrées P.-B., située en la commune de Herstal, en lieu dit aux pucelles, joignant à Jean Olivier et aux terres de Bernalmont, occupée par Martin Goffart, demeurant à Bernalmont, commune de Votem.

2^{me} lot. Dix perches quatre-vingt-neuf aunes carrées de terre labourable, située dans la Grande-Foxhalle, joignant à Monsieur Boulanger, notaire, et à Simon Hennard.

3^{me} lot. Un pré de cinq perches quarante quatre aunes carrées, situé en Marexhe, joignant aux représentans Simon Hennard et à des chemins.

4^{me} lot. Un vignoble detrois perches quarante huit aunes carrées, situé dans les vignes de Heyeneux, joignant à monsieur Janson et au dit Mr. Boulanger.

5^e lot. Une prairie de dix sept perches cinquante quatre aunes carrées, situé dans le quartier de Heyeneux, joignant à Jean-Gilles Olivier, et aux enfans de Michel Arnold.

6^e lot. Une pièce de terre et pré de six perches cinquante trois aunes carrées, située sur l'île Monsin, joignant à Godefroid Lambreck et à Ferdinand Binon.

Les articles compris sous les 2, 3, 4, 5, et 6, lots ci-dessus, sont situés dans ladite commune de Herstal et sont exploités par Jean-Jacques Lambreck dudit Herstal.

7^e lot. Une terre labourable de vingt-deux perches onze aunes carrées, située dans la campagne de Bernalmont, commune de Votem, joignant à Messieurs Arnold Jehotte et Clermont, exploitée par Ida Radoux veuve de Léonard Henri demeurant au Thier à Liège.

8^e lot. Une pièce de terre d'un bonnier cinquante-six perches carrées, située commune de Verlaine, joignant aux sieurs Paquet et Nizet.

9^e lot. Une pièce de terre de trente-neuf perches vingt-trois aunes carrées, située dans la campagne de Selly, commune dudit Verlaine, joignant aux sieurs Lezaack et Rigo.

10^e lot. Une pièce de terre de septante-huit perches quarante-sept aunes, située au lieu dit le Trou, commune de Jehay, joignant à M. Vandestein et Théodore Heptia.

11^e lot. Une pièce de terre de trente-neuf perches vingt-trois aunes, située près du hameau de Rogerie, commune de Bodegnée, joignant aux enfans Warnant, de Huy, et à M. D'Argenteau.

Les articles compris sous les 8^e, 9^e, 10^e et 11^e lots ci-dessus, sont situés dans le district et arrondissement communal de Huy, province de Liège, et exploités par Hadelin Jamouille, dudit Verlaine.

12^e lot. Une pièce de terre de quarante-sept perches, située sous Hannut, en la campagne dessus le Pouillon Fossé, joignant aux représentans Jacques Renson et à la veuve Dave, exploitée par Dupont, fermier, à Avin.

13^e lot. Une rente annuelle et perpétuelle de quarante-huit fl. vingt cinq cents des Pays-Bas, due par la veuve Jean-François Lainé, de Huy.

14^e lot. Une rente annuelle et perpétuelle de trente fl. septante huit cents et demi, due par Dieudonné-Joseph Coune, orfèvre, demeurant rue St. Severin, à Liège.

15^e lot. Une rente annuelle et perpétuelle de cent dix fl. trente-huit cents, due par M. Paul Minette, négociant, sur le Marché, à Liège.

16^e lot. Une rente annuelle et perpétuelle de sept fl. soixante-sept cents, due par le Sieur Jean-Jacques Jerosme, prêtre, demeurant à Braive.

17^e lot. Une rente annuelle et perpétuelle de six fl. quarante-un cents, due par M. Degive, demeurant au Berleux.

18^e lot. Une rente annuelle et perpétuelle d'une rasbière un boisseau neuf litrons deux dez, due par M. Elias, de Mons.

19^e lot. Une rente annuelle et perpétuelle de neuf boisseaux six litrons huit dez, due par J. F. Nelis d'Avin.

S'adresser audit Me LIBENS, notaire, place St. Pierre, à Liège, ou à Me BERLEUX, avoué, rue Gerardrie, audit Liège, pour prendre communication des titres et des conditions de la vente.